

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2023 / 001</b>	Date de Convocation 13/01/2023	Date d'affichage 27/01/2023	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			28	22	28
<b>OBJET : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 28**

**EN EXERCICE : 28**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le treize janvier 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 22**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Monsieur PONSEN Joël, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 6**

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Monsieur Dominique BAVOIL.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame PERIS Valérie.  
Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie donne pouvoir à Madame GAUTIER Sylvie.  
Madame CONTAMINE Marie donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.  
Madame CHALLIER Raphaèle donne pouvoir à Monsieur POMPEIGNE Jérôme.  
Madame MINEC Sophie donne pouvoir à Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUFRASNES Dominique *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la démission des membres des conseils municipaux,

**VU** l'article L. 270 du Code Electoral, relatif au remplacement des sièges vacants au sein des conseils municipaux,

**CONSIDÉRANT** la démission de Monsieur Thomas NOGUES, adressée par courrier le 6 janvier 2023, et l'information qui a été faite au représentant de l'Etat dans le département le jour même,

**CONSIDÉRANT** que le candidat venant sur la liste « Liste d'ouverture et de rassemblement pour avancer (LORA) » immédiatement après le dernier élu est Monsieur Eric CYBULSKI,

**Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.**

**PROCEDE** à l'installation de Monsieur Eric CYBULSKI comme membre du conseil municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an susdits



**Le Maire,  
Dominique BAVOIL**